

# Modifications réglementaires

Règlement Sportif particulier Coupe de France 3x3 Entreprise



# ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

## ACTUEL

- La Coupe de France 3x3 entreprise regroupe deux phases : une phase qualificative (1) et un tournoi final (2).

## MODIFICATION

### 1. SYSTÈME DE L'EPREUVE

**Principe : organisation d'une phase qualificative départementale et d'une phase régionale avant la phase finale nationale.**

- Passage en trois phases : une phase départementale (1), une phase régionale (2) et une phase finale nationale (3).
  - Les tournois de la phase départementale doivent être homologués en tant que tournois Opens Start sur le site 3x3 FFBB.
- 

# ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

## ACTUEL

### 1.1 PHASE QUALIFICATIVE

- Elle est composée de l'ensemble des tournois de qualification. Chaque tournoi est organisé de la même manière.
- Nombres d'équipes minimum pour un tournoi de qualification = 4
- Les meilleures équipes se qualifient pour le tournoi final de la Coupe de France 3x3 entreprise. Chaque organisateur d'un tournoi de qualification est informé en amont du nombre de places qualificatives pour le tournoi final.

## MODIFICATION

### 1.1 PHASE DEPARTEMENTALE 3x3 ENTREPRISE

#### **Principe : création d'une Phase Départementale composée de tournois organisés par les comités et/ou clubs**

- Passer d'une organisation uniforme des tournois à une plus grande liberté d'organisation par les comités.
  - Chaque Comité a le loisir d'organiser un tournoi de la phase départementale 3x3 entreprise.
  - En cas de non-organisation d'un tournoi par un Comité, un Club de ce Comité pourra organiser le tournoi de la phase départemental
    - Dépôt de candidature au plus tard 2 semaines après le désistement du Comité ;
    - Arbitrage par la FFBB si multiples demandes au sein d'un même Comité (au regard de la qualité des dossiers présentés).
- Qualification pour la phase régionale
  - Chaque Comité qualifiera de 1 à 4 équipes maximum de leur tournoi (vainqueur – finaliste – vainqueur match pour la 3<sup>e</sup> – ½ finaliste).
  - Chaque organisateur de la phase départementale est informé en amont du nombre de places qualificatives pour la phase régionale.

# ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

## ACTUEL

### 1.1 PHASE QUALIFICATIVE (voir diapo précédente)

## MODIFICATIONS

### 1.2 PHASE REGIONAL 3x3 ENTREPRISE

**Principe : organisation Phase Régionale avant la phase finale – Tournois organisés par les Ligues et les Etablissement 3x3 affiliés.**

- Ligue :
  - Les qualifiés de chaque Comité – selon les places qualificatives attribuées – participeront au tournoi organisé par leur Ligue,
  - En cas de non-organisation d'un tournoi par une Ligue, un Comité de cette Ligue pourra organiser le tournoi (selon modalités 1.1)
- Etablissements 3x3 affiliés (ex. Hoops Factory...) :
  - En plus des Ligues, ces établissements peuvent organiser des tournois sous réserve de la validation de la Commission Fédérale 3x3.
  - Les équipes participant à ces tournois ne sont pas forcément issus de la phase départementale.
  - Elles sont directement invitées par les établissements 3x3 affiliés.
- Liberté dans l'organisation des tournois régionaux en suivant le cahier des charges CDF 3x3 Entreprise.
  - Nombre d'équipes minimum = 6
  - Obligation d'organiser une finale et une petite finale (pour déterminer le classement 1, 2, 3, 4).
- Les vainqueurs (ou finalistes, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> en cas de désistement) de chaque tournoi de la phase régionale sont qualifiés pour la phase finale.

# ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

## ACTUEL

### 1.2 TOURNOI FINAL

- Les meilleures équipes des tournois de qualification sont qualifiées au tournoi final regroupant 16 équipes.
- La phase finale nationale regroupe 16 équipes.
- La FFBB, et plus particulièrement sa Commission Fédérale 3x3, dispose d'un nombre de Wild-Cards défini suivant le nombre de tournois de qualification.

## MODIFICATION

### 1.3 PHASE FINALE NATIONALE 3x3 ENTREPRISE

#### Principe : modification de la formule de compétition de la phase finale nationale.

- Equipes participantes (18 maximum)
  - Les vainqueurs de chaque tournoi de la phase régionale (Ligue, Etablissement 3x3 affilié) participeront à la phase finale nationale.
  - En cas de désistement de l'équipe vainqueur, le finaliste sera repêché (puis le 3<sup>e</sup> si le finaliste se désiste, puis le demi-finaliste).
  - La Commission Fédérale 3x3 peut attribuer des Wild-Cards dans la limite des 18 places disponibles.
- Formule type (susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'équipes)
  - 4 poules (de X équipes)
    - Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.
    - Les équipes classées au-delà de la 2<sup>ème</sup> place de chaque poule sont reversées sur une phase de consolante.

# ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

## ACTUEL

### 1.4 CONCOURS

- Des concours sont organisés pendant le tournoi final :
  - Le Shoot out Contest
  - Le Lucky Luck Géant
  - D'autres concours peuvent venir s'ajouter
- Les concours sont exclusivement réservés aux joueurs participant aux tournois de la Coupe de France 3x3 Entreprise.
- Le Shoot out Contest est obligatoire pour les tournois de qualification.

## MODIFICATION

### Principe : révision des obligations au niveau de l'organisation de concours annexes pendant les tournois de chaque phase

- Phases départementales et régionales :
  - Le Shoot Out Contest n'est plus obligatoire pour les phases départements et régionales.
- Phase finale nationales :
  - Shoot Out Contest en équipe est obligatoire
  - Suppression du Lucky Luck Géant
- Les concours sont régis par des règlements spécifiques.

# ARTICLE 2 – ÉQUIPES

## ACTUEL

### 2.1 Nombre d'équipe

- Tournois de qualification :

Nombre d'équipes minimum : 4 équipes : 4 joueurs de la même entreprise par équipe.

- Tournoi final :

16 équipes :

- Les meilleures équipes de chaque tournoi de qualification
- Un nombre de Wild-Card délivré par la Commission Fédérale 3x3.

## MODIFICATIONS

### **Principe : adaptation en fonction du changement de la nouvelle formule de compétition (article 1)**

- Phases départementales et régionales

Nombre d'équipes conseillé : 12 équipes : 4 joueurs de la même entreprise par équipe.

- Phase finale nationale

- Les vainqueurs de chaque tournoi de la phase régionale (où à défaut, le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>).
- Un nombre de Wild-Card délivré par la FFBB dans la limite des 18 places disponibles.
- 18 équipes maximum.

# ARTICLE 2 – ÉQUIPES

## ACTUEL

### 2.2 Droit d'inscription

- Le droit d'engagement fédéral à la Coupe de France 3x3 Entreprise est fixé chaque saison par la FFBB ;
- Il permet à chaque équipe de s'engager, de manière unique, à l'intégralité de la compétition.
- Une fois le droit d'engagement perçu, l'organisateur a le choix d'un droit d'inscription payant ou gratuit pour les tournois de qualification ;
- Le montant du droit d'inscription est validé par la FFBB.
- Le droit d'inscription pour le tournoi final est défini par la FFBB.

## MODIFICATIONS

### Principes : droit d'inscription librement fixé

- Liberté pour les organisateurs d'une phase départementales ou régionales d'instaurer un droit d'inscription.
  - Pas de droits d'engagement pour la phase finale nationale.
- 

# ARTICLE 3 – EFFECTIF DES EQUIPES

## ACTUEL

### 3.2 Remplacement

- Les équipes qualifiées pour le tournoi final doivent présenter au moins 2 joueurs déjà présents sur le tournoi de qualification.
- Les effectifs définitifs doivent être communiqués à la FFBB au plus tard un mois avant le tournoi final.

## MODIFICATION

### Principe : précision effectif des équipes pour la phase finale +réduction du délai de communication des effectifs définitifs

- Les équipes qualifiées pour la phase finale nationale doivent présenter au moins 2 joueurs déjà présents sur le tournoi de la phase régionale.
  - Les effectifs définitifs doivent être communiqués à la FFBB au plus tard trois semaines avant la phase finale nationale.
- 

# ARTICLE 4 – REGLES DE QUALIFICATION

## MODIFICATION (AJOUT)

### 4 REGLES DE QUALIFICATION

#### Principe : précisions modalités de contrôle des effectifs par la Commission Fédérale 3x3

- Ce contrôle peut intervenir en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe a transmis la liste de son effectif.
  - Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée et sera remplacée selon les modalités prévus à l'article 1.
  - Il peut également intervenir à tout moment lors du tournoi.
  - Dans cette hypothèse, l'équipe sera exclue du tournoi et non remplacée.
- 

# ARTICLE 9 – OFFICIELS

## ACTUEL

### 9.1 LES REFS

- Jusqu'à 12 Refs peuvent être désignés par la Commission 3x3.
- Le référent territorial de chaque Ligue peut désigner jusqu'à 8 ref pour les phases de qualification.
- Les Refs seront dédommagés par les organisateurs respectifs des tournois.

## MODIFICATION

### **Principe : adaptation suite à la modification de la formule de championnat (article 1)**

- Jusqu'à 12 Refs peuvent être désignés par la Commission Fédérale 3x3 pour la phase finale nationale.
- Le référent territorial de chaque Ligue peut désigner jusqu'à 8 Refs pour les phases départementales et régionales.
- Les Refs peuvent être indemnisés par les organisateurs respectifs des tournois.

# ARTICLE 11 – ORGANISATEURS

## ACTUEL

### 11 ORGANISATEUR

- Les tournois de la phase qualificative sont organisés soit par une ligue régionale, soit par un comité départemental, soit par une structure affiliée à la FFBB.
- Les candidats à l'organisation d'un tournoi de qualification se conforment au présent cahier des charges.
- La FFBB valide le montant de chaque inscription des tournois de qualification.

## MODIFICATION

### Principe : adaptation suite à la modification de la formule de compétition + acquittement d'un droit financier organisateur

- Les candidats à l'organisation d'un tournoi des phases départementales et régionales doivent se conformer au présent règlement, ainsi qu'à tout autre document fourni par la FFBB.
- Seuls les candidats à l'organisation d'un tournoi de la phase régionale doivent se conformer au cahier des charges établis par la FFBB, prévoyant notamment les conditions auxquelles l'organisateur doit répondre.
- Acquittement d'un droit financier auprès de la FFBB pour les organisateurs d'un tournoi de la phase régionale.
- Ce montant est défini dans le cahier des charges de la CDF 3x3 Entreprise.



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM  
**FRANCE**  
BASKET



**FFBB**  
CITOYEN

